

AJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-590 DU 13 OCTOBRE 2004

Chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU,
Ministre d'Etat Chargé du Plan, de la Prospective
et du Développement de l'intérim du Président de
la République pour compter du 13 octobre 2004.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de Monsieur le Président de la République.

.../...

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Bruno AMOUSSOU, durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 octobre 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MINISTRES 21 SGG 4
DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.